SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ORNE

Etablissement public administratif départemental

N° ISSN : 16220218

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 2024 09 52

Date 30 septembre 2024

SDIS DE L'ORNE – 12 rue Philippe Lebon 61000 ALENÇON
02.33.81.35.01 – direction@sdis61.fr

TABLE DES MATIERES

ARRETÉS DU PRESIDENT 3

Arrêté donnant délégation de signature à Madame Anne LAMAIRE, Directrice Départementale du service d'incendie et de secours de l'Orne et organisant sa suppléance 4

Arrêté demandant délégation de signature du Président du Conseil d'Administration du SDIS à des fins de déposer plainte au nom du SDIS, personne morale de droit public 7

ARRETÉS DU PREFET 10

Arrêté portant sur l'examen du brevet de JSP pour l'année 2024 11

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 14

SEANCE DU MARDI 2 JUILLET 2024 14

Approbation des procès-verbaux de la séance du 26 mars 2024 15

Procès-verbal du rapport n°1 : acquisition d'engins sur la période 2022 – 2025 – modification de l'autorisation de programme n°57 17

Procès-verbal du rapport n°2 : décision modificative n°1 pour 2024 20

Procès-verbal du rapport n°3 : Marché d'assurances – lot 2 – responsabilité civile et risques annexes – avenant n°1 23

Procès-verbal du rapport n°4 : autorisation du Président à ester en justice 25

Procès-verbal du rapport n°5 : mise à jour du règlement intérieur (condition d'attribution des autorisations exceptionnelles d'absence) 27

Procès-verbal du rapport n°6 : suppressions et créations de postes au tableau des effectifs 29

Procès-verbal du rapport n°7 : actualisation de la convention de mise à disposition de médecin d'établissement de santé 32

Procès-verbal du rapport n°8 : modification de l'annexe fixant les groupes de fonction du RIFSEEP 34

Procès-verbal du rapport n°9 : convention de partenariat en intervention et de formation entre PRIMAGAZ et le SDIS 61 38

Procès-verbal du rapport n°10 : convention départementale tripartite SAMU/ATSU/SDIS concernant la réponse aux sollicitations du SAMU en matière de transports sanitaires urgents 40

ARRETÉS DU PRESIDENT

12 Rue Philippe
Lebon 61000
Alençon
Tél. : 02.33.81.35.00

SRH/N°807 SDI
Affaire suivie par :
Service des ressources humaines
Tél. : 02 33 81 35 13

Service Départemental d' Incendie et de Secours de l' Orne

ARRÊTÉ

**Donnant délégation de signature à Madame Anne LAMAIRE
Directrice Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne
et organisant sa suppléance**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

VU le code général de la fonction publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 33,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU la loi n° 04-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 57,

VU le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours,

VU l'arrêté ministériel nommant Monsieur Sébastien PLANCHON, colonel de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1er septembre 2017,

.../...

VU l'arrêté nommant Madame Laëtitia TRASSARD, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de chef du groupement pilotage des compétences des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1er janvier 2023,

VU l'arrêté nommant Madame Sylvie LESCOP, attaché principal, en qualité de chef du groupement des finances et de la commande publique des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 15 mars 2023,

VU l'arrêté nommant Monsieur Sébastien MARATHON, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de chef du groupement gestion des risques des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1er janvier 2022,

VU l'arrêté nommant Monsieur Didier HELOU, commandant de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de chef du groupement technique et logistique des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1er mars 2022,

VU l'arrêté nommant Monsieur Cédric PROVOTS, ingénieur, en qualité de chef du groupement des systèmes d'information et de communication des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1er février 2020,

VU l'arrêté nommant Monsieur Thierry FOLTZER - MAZZOLA, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de chef du groupement appui au pilotage des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1er février 2020,

ARRÊTE

Article 1 Délégation permanente de signature est donnée à la colonelle hors classe Anne LAMAIRE, directrice départementale des services d'incendie et de secours à l'effet de signer tous les actes, décisions, documents et correspondances, pièces comptables entrant dans ses attributions à l'exception des documents suivants :

1.1 Les rapports au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi qu'au Bureau du Conseil d'Administration
1.2 Les lettres et états destinés aux ministres, aux parlementaires, aux conseillers départementaux, aux agents diplomatiques et consulaires
1.3 Les télégrammes officiels, sauf ceux rendant compte d'un sinistre
1.4 Les marchés de fournitures, de services et de travaux d'un montant supérieur à 40 000 € hors taxes (hors documents liés à leur préparation ou leur exécution)
1.5 Les arrêtés concernant le recrutement de personnels permanents, ou, temporaires.

Article 2 Délégation permanente de signature est donnée à la colonelle hors classe Anne LAMAIRE, directrice départementale des services d'incendie et de secours à l'effet de signer tous documents relatifs aux activités des anciens sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne, y compris les ordres de mission.

Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement de la colonelle hors classe Anne LAMAIRE, directrice départementale des services d'incendie et de secours, la délégation de signature instituée aux articles 1 et 2 est également dévolue au Colonel Sébastien PLANCHON, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.

Article 4 L'arrêté n° 728 du 1er septembre 2023 est abrogé.

.../...

Article 5 Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 Madame la directrice départementale des services d'incendie et de secours est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au 1er juin 2024 et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et de la Préfecture de l'Orne.

Alençon, le 30 MAI 2024

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Christophe de BALORRE

12 Rue Philippe
Lebon 61000
Alençon
Tél. : 02.33.81.35.00

SRH/N°806 SDI
Affaire suivie par :
Service ressources humaines
Tél. : 02 33 81 35 13

Service Départemental d' Incendie et de Secours de l' Orne

ARRÊTÉ

Donnant délégation de signature du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à des fins de déposer plainte au nom du SDIS, personne morale de droit public.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU le décret n° 2001-683 du 30 juillet 2001 modifié, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services départementaux d'incendie et de secours,

VU la loi n° 04-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 57,

VU l'arrêté ministériel nommant Monsieur Sébastien PLANCHON, colonel de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1er septembre 2017,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Thierry FOLTZER, lieutenant-colonel, en qualité de chef du groupement appui au pilotage,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Sébastien MARATHON, lieutenant-colonel, en qualité de chef du groupement gestion des risques,

VU l'arrêté nommant Madame Sylvie LESCOP, attaché principal, en qualité de chef du groupement des finances et de la commande publique,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Didier HELOU, commandant, en qualité de chef du groupement technique et logistique,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Laurent DEWAS, capitaine, en qualité de chef du service prévision,

VU l'arrêté conjoint nommant Madame Laetitia TRASSARD, capitaine, en qualité de chef du groupement pilotage des compétences,

VU l'arrêté nommant Monsieur Cédric PROVOTS, ingénieur, en qualité de chef du groupement des systèmes d'information et de communication,

.../...

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Jérôme ANTOINE, lieutenant de 1ère classe, en qualité de chef de centre de secours d'Alençon,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Jérôme BRUSIN, lieutenant de 1ère classe, en qualité de chef de centre du CTA-CODIS,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Philippe COQUAIN, lieutenant de 1ère classe, en qualité de chef du service prévention,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Franck FOLLIOT, lieutenant de 1ère classe, en qualité de chef de centre de secours de de Flers,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Christophe NATARIO, lieutenant de 1ère classe, en qualité de chef de centre de secours d'Argentan,

VU l'arrêté conjoint nommant Monsieur Sébastien KIRIMAT, lieutenant de 2ème classe, en qualité de chef du centre de formation territorial,

VU l'élection en date du 1er juillet 2021 de Monsieur Christophe de BALORRE en qualité de Président du Conseil Départemental de l'Orne, Président de droit du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne,

VU l'arrêté en date du 09 septembre 2021, donnant délégation à Monsieur Laurent MARTING premier vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Orne, pour la préparation et à l'effet de signer toutes correspondances, rapports, procès-verbaux, actes, arrêtés, marchés de fournitures, de services et de travaux ainsi que les engagements de dépenses concernant la gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de l'Orne,

ARRÊTE

Article 1 Délégation permanente de signature est donnée à la colonelle hors classe Anne LAMAIRE, directrice départementale des services d'incendie et de secours de l'Orne, à l'effet de porter plainte au nom du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), personne morale de droit public, lors d'infractions commises à l'encontre des sapeurs-pompiers et de dommages aux véhicules lors d'interventions, lors d'effractions constatées sur les bâtiments ou lors de vols de matériels du SDIS.

Article 2 Est exclu de cette délégation tout acte de représentation de l'établissement en justice.

Article 3 La délégation de signature instituée à l'article 1, avec l'exclusion énoncée à l'article 2, est également dévolue dans la limite de leurs attributions respectives :

- Au colonel Sébastien PLANCHON, directeur départemental adjoint du service départemental d'incendie et de secours ;

- Au lieutenant-colonel Thierry FOLTZER, chef du groupement appui au pilotage ;

- Au lieutenant-colonel Sébastien MARATHON, chef du groupement gestion des risques ;

- A madame Sylvie LESCOP, chef du groupement des finances et de la commande publique ;

- Au commandant Didier HELOU, chef du groupement technique et logistique ;

.../...

- Au capitaine Laurent DEWAS, chef du service prévision ;

- Au capitaine Laetitia TRASSARD, chef du groupement pilotage des compétences ;

- A monsieur Cédric PROVOTS, chef du groupement des systèmes d'information et de communication ;

- Au lieutenant Jérôme ANTOINE, chef du centre de secours d'Alençon ;

- Au lieutenant Jérôme BRUSIN, chef du centre de secours CTA-CODIS ;

- Au lieutenant Philippe COQUAIN, chef du service prévention ;

- Au lieutenant Franck FOLLIOT, chef du centre de secours de Flers ;

- Au lieutenant Christophe NATARIO, chef du centre de secours d'Argentan ;

- Au lieutenant Sébastien KIRIMAT, chef du centre de formation territorial ;

Article 4 L'arrêté n° 1173 du 1er septembre 2023 est abrogé.

Article 5 Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 Madame la directrice départementale des services d'incendie et de secours est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au 1er juin 2024 et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Alençon, le 30 MAI 2024

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Christophe de BALORRE

ARRETÉS DU PREFET

PRÉFET
DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

SFS N°419/SDI/SR/IL
Madame Sandrine RICHARD
Tel. : 02.33.81.35.50

ARRÊTÉ

Le Préfet de l'Orne
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°2021-1569 du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers,

Vu l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier,

Vu les référentiels de formation et d'évaluation en vigueur (référentiel national d'évaluation de septembre 2022 et référentiel national de formation de juillet 2022),

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne,

ARRETE

ARTICLE 1

Un examen du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers est organisé à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne, 12 rue Philippe LEBON à ALENCON, **les vendredi 12, samedi 13 juillet 2024 et samedi 19 octobre 2024.**

ARTICLE 2

Pour être admis à se présenter aux épreuves du brevet les candidats doivent :

- être âgés, dans l'année civile d'organisation de ces épreuves, de 16 ans au moins et de 18 ans au plus,
- fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport établi par un médecin de sapeurs-pompiers habilité,
- être présentés par l'Union Départementale de sapeurs-pompiers affiliée à la FNSPF ou par l'association des jeunes sapeurs-pompiers à laquelle ils appartiennent,
- être en possession de l'autorisation des parents ou des personnes investies de l'autorité parentale.

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE
Madame la Préfète de l'Orne - B.P. 329 - 61018 ALENÇON CEDEX
Internet : www.orne.gouv.fr

ARTICLE 3

Les membres du jury seront nominativement désignés sur proposition de Madame la Directrice Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne.

Le jury sera constitué de la façon suivante :

- Colonelle Anne LAMAIRE, Directrice Départementale des Services d'Incendie et de Secours ou un officier la représentant, président de jury,
- Le Médecin-Chef du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant,
- Le conseiller du directeur académique des services de l'Education Nationale chargé des fonctions de chef de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou à défaut, le directeur des services départementaux de l'Education Nationale du département ou son représentant,
- Lieutenante Françoise GROUTEL, présidente de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers ou son représentant,
- Monsieur Mathieu POTTIER, président de l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- Capitaine Laëtitia TRASSARD, officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels,
- Commandant Eric GUAIS, officier de Sapeurs-Pompiers Volontaires,
- Adjudant-chef Bruno GERARD, animateur de section de Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- Lieutenant Sébastien KIRIMAT, Chef du Centre de Formation Territorial.

Il pourra s'adjoindre en tant que de besoin des examinateurs qui participeront aux délibérations avec voix consultatives.

ARTICLE 4

Les candidats seront convoqués individuellement. Le secrétariat est assuré par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne.

ARTICLE 5

La formation au Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers est sanctionnée par un contrôle des connaissances constitué des épreuves suivantes :

- Evaluation du module prompt secours ;
- 4 épreuves pratiques portant sur la mise en œuvre :
  - de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert ;
  - du lot de sauvetage et de protection contre les chutes et des échelles à main ;
  - des établissements en binôme et de l'utilisation des lances ;
  - des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement
- 4 épreuves sportives :
  - une épreuve aquatique de sauvegarde individuelle
  - une épreuve spécifique : PSSP
  - une épreuve d'endurance cardio-respiratoire
  - une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs

Les modalités d'organisation et de validation de ces épreuves sont précisées dans le référentiel d'évaluation en vigueur.

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE
Madame le Préfet de l'Orne - B.P. 329 - 61018 ALENÇON CEDEX
Internet : www.orne.gouv.fr

ARTICLE 6

Tout candidat admis reçoit une attestation de réussite délivrée par la Directrice Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

ARTICLE 7

En cas d'échec lors des évaluations, constaté par le jury compétent, le Jeune Sapeur-Pompier est autorisé à se présenter une fois aux épreuves non réussies, dans un délai de douze mois, sans dépasser l'âge limite. En cas de nouvel échec, le Jeune Sapeur-Pompier devra repasser la formation correspondant à cette épreuve et représenter les épreuves avant l'âge limite.

ARTICLE 8

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9

Le Directeur de Cabinet, la Directrice Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne.

Alençon, le 14 juin 2024

Le Préfet de l'Orne
Sébastien JALLET
Sébastien JALLET

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE
Madame la Préfète de l'Orne - B.P. 529 - 61018 ALENÇON CEDEX
Internet : www.orne.gouv.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

SEANCE DU MARDI 2 JUILLET 2024

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER
Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL
APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2024

M. Christophe de BALORRE, Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration. Il présente les excuses des membres absents.

Aucune observation n'ayant été faite par les membres du Conseil d'Administration, les documents reçus par les services de la Préfecture chargés du Contrôle de Légalité le 9 avril 2024 sont définitivement adoptés comme procès-verbaux de la réunion du 26 mars 2024, à l'unanimité des membres présents.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°1
ACQUISITION D'ENGINS SUR LA PERIODE 2022 – 2025
MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 57

ACQUISITION D'ENGINS SUR LA PERIODE 2022 – 2025

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 57

Un programme d'acquisition de d'engins a fait l'objet d'une programmation budgétaire pluriannuelle. Ainsi une AP d'un montant de 4 800 000 € a été actée par délibération du 21 octobre 2021, modifiée par délibération du 26 octobre 2023.

Il est proposé de proroger d'une année la durée de vie de cette autorisation de programme et de porter son montant global à 5 492 500 €, soit une augmentation de 692 500 €, pour permettre l'acquisition de véhicules pour l'année 2025 (1 Camion-Citerne Rural Moyen (CCRM), 5 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) et 1 véhicule logistique pour le magasin).

En effet, ces acquisitions concernent le renouvellement des véhicules à échéance dans l'attente de l'adoption du nouveau SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) prévu en 2025. A l'issue un plan d'équipement 2026-2030 sera décliné.

Aussi, il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme conformément aux tableaux ci-dessous :

nom du programme :	**Acquisition d'engins sur la période 2022-2025**		
année de début du programme :	**2022**	**durée de vie prévisionnelle :**	**4**

détail de l'autorisation de programme :

Montant autorisation de programme	Année	Crédits de paiement à la création de l'AP 21/10/2021	Crédits de paiement à la modification de l'AP le 26/10/2023 y compris restes à réaliser	Crédits de paiement
4 800 000 € au 21/10/2021 5 492 500 € au 02/07/2024	2022	1 660 000,00 €	1 222 929,11 €	1 222 929,11 €
	2023	1 525 000,00 €	1 829 000,00 €	1 827 084,79 €
	2024	1 615 000,00 €	1 748 070,89 €	1 448 462,25 €
	2025			994 023,85 €
		4 800 000,00 €	4 800 000,00 €	5 492 500,00 €

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la modification de l'autorisation de programme n°57 relative à l'acquisition d'engins sur la période 2022 – 2025 dans les conditions définies ci-dessus.	**DECISION**

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

SDIS ORNE

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°2
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2024

La présente décision est nécessaire pour procéder à des modifications budgétaires afin d'ajuster des crédits au budget de l'exercice 2024.

Elle a pour objet :

- **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- D'inscrire des crédits complémentaires :

➢ Lorsque le SDIS souhaite déposer une demande d'exonération suite à une contravention de police, il y a lieu de payer une consignation d'un montant de 68 €. En cas de réponse favorable à la demande d'exonération, la consigne est remboursée. Les demandes d'exonérations ayant toujours été accordées, il est proposé d'inscrire une somme identique en dépenses et en recettes pour faire face à ce nouveau dispositif.

➢ Une mission de consultation a été lancée afin d'étudier l'éligibilité des différents projets du SDIS de l'Orne à des subventions.

➢ Dans le cadre de la mise en place du logiciel AGATT différentes formations utilisateurs sont programmées.

- De diminuer les crédits prévus pour le règlement des intérêts de la dette dans la mesure où les nouveaux emprunts ne seront contractés qu'en fin d'année pour un montant inférieur à la prévision.

- **EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Intitulé	Montant
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	1 000,00
		TOTAL	**1 000,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Intitulé	Montant
011	617	Etudes et recherches	4 800,00
011	6184	Versements à des organismes de formation	7 560,00
65	6584	Amendes fiscales et pénales	1 000,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	-12 360,00
		TOTAL	**1 000,00**

- D'augmenter les crédits prévus à l'opération 103 « décennale échelles » pour pouvoir effectuer des réparations sur l'échelle d'Argentan suite à l'expertise réalisée dans le cadre de la visite décennale.

- D'ajuster les crédits liés à la modification de l'autorisation de programme n°57 relative à l'acquisition d'engins sur la période 2022-2025.

- D'ajuster les crédits d'emprunts.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

Chapitre ou opération	Nature	Intitulé	Montant
103	21561	***Décennale échelle*** Matériel roulant	21 608,64
157	21561	***Engins 2022-2025*** Matériel roulant	-299 608,64
TOTAL			**-278 000,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

Chapitre ou Opération	Nature	Intitulé	Montant
16	1641	Emprunt	-278 000,00
TOTAL			**-278 000,00**

Les documents budgétaires sont joints en annexe.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°3
MARCHÉ D'ASSURANCES
LOT 2 – RESPONSABILITÉ CIVILE ET RISQUES ANNEXES - AVENANT 1

MARCHÉ D'ASSURANCES

LOT 2 – RESPONSABILITÉ CIVILE ET RISQUES ANNEXES

AVENANT 1

Par délibération du 26 octobre 2023, le CASDIS a attribué le lot 2 du marché d'assurances « responsabilité civile et risques annexes » à la société RELYENS.

Or, par courrier recommandé reçu le 4 juin 2024, la société RELYENS nous a informé, qu'à compter du 1er janvier 2025, les conditions de couverture du contrat vont évoluer et qu'une exclusion aux PFAS sera applicable. Les PFAS sont les substances per et polyfluoroalkylées c'est-à-dire des composés chimiques synthétiques contenant au moins un liaison carbone-fluor.

Cette clause sera libellée comme suit :

« Le contrat ne couvre pas :

- Les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'Assuré en raison des dommages de toute nature directement ou indirectement causés par les PFAS,
- Les frais de retrait, de prévention ou de dépollution de quelque nature qu'ils soient liés au PFAS,
- Toute atteinte à l'environnement résultant de rejet de PFAS quel qu'en soit le vecteur de diffusion : l'atmosphère, les eaux et le sol,
- Les frais de défense et amendes de toutes natures en rapport avec les PFAS. »

Aussi, il y a lieu d'autoriser la signature de cet avenant.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser M. le Président ou à défaut M. le 1er Vice-Président à signer l'avenant n°1 relatif au lot 2 du marché d'assurances « responsabilité civile et risques annexes » dans les conditions stipulées ci-dessus.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°4

AUTORISATION DU PRÉSIDENT À ESTER EN JUSTICE

AUTORISATION DU PRÉSIDENT À ESTER EN JUSTICE

Le Tribunal Administratif de CAEN a été saisi, le 8 avril 2024, d'une requête présentée par monsieur Vincent GUIBOUT, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels, afin d'annuler la décision rendue par arrêté du 9 février 2024 portant tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024. Il conteste sa notation et sa place dans ce tableau.

Cette affaire a été déclarée auprès de la société Relyens, l'assureur protection juridique du SDIS. Le Cabinet Juriadis, représenté par Maîtres David GORAND et Anne LERABLE, avocats de Caen spécialisés en droit administratif, a été mandaté par le SDIS pour assurer sa défense dans ce dossier.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser M. le Président à défendre les intérêts du SDIS dans cette affaire et à constituer avocat en la personne du Cabinet JURIADIS.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°5

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(Conditions d'attribution des autorisations exceptionnelles d'absence)

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (Conditions d'attribution des autorisations exceptionnelles d'absence)

L'article L622-2 du code général de la fonction publique a été modifié par la loi du n°2023-622 du 19 juillet 2023 (article 2). Ce dernier définit et modifie les modalités d'attribution des autorisations spéciales d'absence en cas de décès d'un enfant.

Afin de prendre en compte les conséquences de ces nouvelles dispositions pour l'ensemble des régimes de travail, il vous est proposé un tableau exprimé en heures.

En outre, il est ajouté au Titre I, un tableau récapitulatif de l'ensemble des motifs d'absence autorisée, soit par des textes réglementaires nationaux soit par des délibérations et pratiques actées localement. Elles sont présentées de manière thématique.

Ainsi, il est proposé de supprimer le chapitre 3 du titre 2 « congés paternité et autorisations exceptionnelles d'absence », la section 3 du titre 3 « décomptes horaires spécifiques et autorisations exceptionnelles d'absence » et le chapitres 2 du titre 4 « Décomptes horaires spécifiques et autorisations exceptionnelles d'absence » de l'annexe n°11 « Régimes de travail et d'absences » comme indiqué dans le document annexé. Il est également proposé de créer l'article 4 du titre 1 « dispositions communes à tous les salariés », de l'intituler « Conditions d'attribution des autorisations exceptionnelles d'absence » et de le composer des éléments proposés dans l'annexe.

Au préalable, ces modifications ont fait l'objet d'une présentation et ont reçu un avis favorable du Comité Social Territorial et de la CATSIS du SDIS de l'Orne.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver cette proposition et d'autoriser la modification de **l'annexe 11** « Régimes de travail et d'absences » à compter du 1er juillet 2024.	**DECISION**

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°6

**SUPPRESSIONS ET CREATIONS
DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

I – SUPPRESSION DE POSTE DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

A compter du 1er juillet 2024

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2cl

II – SUPPRESSION DE POSTE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

A compter du 1er juillet 2024

- 1 poste de lieutenant de 2nd classe

III - CREATION DE POSTE DE PATS

A compter du 1er juillet 2024

- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif

IV - CREATION DE POSTE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

A compter du 1er juillet 2024

- 1 poste lieutenant de 1ère classe

L'impact financier de ces modifications est intégré aux orientations budgétaires pour l'année 2024.

En outre, est présenté ci-après le tableau des effectifs du SDIS arrêté au 1er juin 2024.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver les suppressions et créations de postes tels que définis ci-dessus.	**DECISION**

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ORNE
TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er juin 2024

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES CREES	POSTES BUDGETISES	POSTES POURVUS	Observation
FILIERE SAPEURS-POMPIERS					
Colonel hors classe	A	1	1	1	
Colonel		1	1	1	
Lieutenant-colonel		2	2	2	
Commandant		3	3	1	
Capitaine		5	5	3	2 avis de vacance en cours
Médecin de classe normale		1,2	1,2	0,2	1 avis de vacance en cours
Pharmacien de classe normale		1	1	0	1 agent en disponibilité
Pharmacien hors classe		1	1	0	1 contractuel
Infirmier		2	2	2	
Lieutenant hors classe	B	1	1	1	
Lieutenant 1ère classe		7	7	7	
Lieutenant 2ème classe		9	9	7	Départ de 2 agents
Adjudant-chef et Adjudant	C	39	39	37	2 agents en disponibilité
Sergent-chef et Sergent		20	20	19	1 recrutement au 01/07
Caporal-chef		7	7	7	
Caporal		21	21	20	1 recrutement au 01/09
TOTAL FILIERE SAPEURS-POMPIERS		**121,2**	**121,2**	**108,2**	**13 postes dont 2 en attente**
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	1	
Attaché		0	0	0	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	1	
Rédacteur principal 2ème classe		4	4	3	1 agent en détachement
Rédacteur		3	3	1	1 avis de vacance en cours
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	9	9	9	
Adjoint administratif principal 2ème classe		6	6	5	1 agent en détachement
Adjoint administratif		9	9	7	2 contractuels
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		**33**	**33**	**27**	**6 postes dont 1 en attente**
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	1	
Ingénieur		1	1	1	
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	1	
Technicien principal 2ème classe		3	3	3	
Technicien		3	3	0	3 contractuels
Agent de maîtrise principal	C	2	2	2	
Agent de maîtrise		2	2	1	1 recrutement au 01/07
Adjoint technique principal 1ère classe		5	5	4	1 agent en disponibilité
Adjoint technique principal 2ème classe		5	5	4	Départ d'un agent
Adjoint technique		5	5	4	1 contractuel
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		**28**	**28**	**21**	**7 postes**
TOTAL AGENTS		**182,2**	**182,2**	**156,2**	**26 postes**
CONTRACTUELS		**7**	**7**	**7**	
VOLONTAIRES SERVICE CIVIQUE		**6**	**0**	**0**	
APPRENTIS		**3**	**3**	**2**	
EFFECTIF TOTAL		**198,2**	**192,2**	**165,2**	

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°7

ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MÉDECIN D'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MÉDECIN D'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les missions de médecin chef de service de santé et de secours médical sont assurées par un médecin de sapeur-pompier professionnel relevant de ce cadre d'emploi. Les différents avis de vacance sont restés à ce jour infructueux. Les obligations en matière d'aptitude notamment sont essentiellement assurées par des effectifs volontaires, très largement sollicités.

L'article R 1424-26 du même code prévoit que par dérogation les fonctions de médecin chef peuvent être tenues par un médecin contractuel. A ce jour la chefferie santé est en cours de structuration et le SDIS dispose d'un ETP contractuel provenant du CHICAM à hauteur de 20%. Cette docteure a souhaité faire évoluer cette proportion de temps partagé à hauteur de 30%. Aussi il convient en conséquence d'actualiser la convention qui lie le SDIS de l'Orne au CHICAM

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention modifiée entre le CHICAM et le SDIS de l'Orne pour la mise à disposition d'un médecin à 30% à compter du 1er septembre 2024.	**DECISION**

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°8
MODIFICATION DE L'ANNEXE FIXANT LES GROUPES DE FONCTION DU RIFSEEP

MODIFICATION DE L'ANNEXE FIXANT LES GROUPES DE FONCTION DU RIFSEEP

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne a adopté lors de sa séance du 30 novembre 2017, la création du nouveau régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques. De nouvelles dispositions ont été arrêtées lors de la session du 26 mars 2024.

Le tableau RIFSEEP vient mettre en lumière les différentes possibilités de répartition par groupe de fonction, en lien avec les grades cibles. A ce jour, le poste « d'assistant de direction » qui répond à plusieurs grades cibles (rédacteur à attaché) ne figure pas dans le groupe 3 de la catégorie A. De plus, en lien avec le travail de réorganisation de l'organigramme fonctionnel, certains postes ont changé de dénomination et il proposé la modification ou la suppression de ces appellations.

Ainsi, il est proposé de remplacer l'annexe RIFSEEP – Groupes et montants maximums de la délibération du 31 janvier 2024, par l'annexe du présent rapport à compter du 1er avril 2024. Le reste de la délibération est inchangé.

Au préalable, ces modifications ont fait l'objet d'une présentation et ont reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du SDIS de l'Orne.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'approuver cette proposition et de substituer à compter du 1er juillet 2024, le tableau RIFSEEP – Groupes et montants maximums de la délibération du 26 mars 2024, conformément au tableau annexé au présent rapport.	**DECISION**

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

IFSE - Répartition par groupe de fonctions

Catégorie	Groupe	Poste	Montant mensuel maximal IFSE	Montant annuel maximal CIA
A	Groupe 1	Chef de groupement GFCP	2 400 €	0 €
		Chef de groupement GSIC		
	Groupe 2	Chargé SSQVS	2 090 €	0 €
	Groupe 3	Chargé de communication	1 360 €	0 €
		Assistant de direction		
B	Groupe 1	Chef de groupement GSIC	1 050 €	0 €
		Chef de service (bâtiment)		
		Géomaticien - chargé du SIG		
		Assistant de direction		
		Chargé système et réseau informatique		
		Chargé de communication		
		Chargé des affaires juridiques		
	Groupe 2	~~Chargé du parc~~	905 €	0 €
		Chargé magasin, matériels et logistique		
		Responsable exécution budgétaire et comptable		
		Technicien applications métiers		
	Groupe 3	Technicien systèmes et réseaux	760 €	0 €
		Chargé d'habillement-EPI		
		Coordinateur de la commande publique		
		Géomaticien		
		Gestionnaire de développement du volontariat		
		Gestionnaire transmissions / Assistant support utilisateur		
		Gestionnaire carrière paye		
		Gestionnaire carrière SPV		
		Gestionnaire emploi-formation		
C	Groupe 1	Responsable exécution budgétaire et comptable	656 €	0 €
		Chargé d'habillement-EPI		
		Coordinateur de la commande publique		
		Technicien systèmes et réseaux		
		Gestionnaire de développement du volontariat		
		Gestionnaire transmissions / Assistant support utilisateur		
		Gestionnaire carrière paye		
		Gestionnaire carrière SPV		
		Gestionnaire emploi-formation		
		Opérateur (CTA)		
		Technicien transmissions / Assistant support utilisateur		
		Chef mécanicien		
		Agent de gestion financière		
	Groupe 2	Agent d'atelier mécanicien	573 €	0 €
		Agent de gestion administrative en communication		
		~~Agent de gestion de la DECI~~		
		Agent de gestion administrative (SRH/Aptitude médicale)		

		Agent de gestion administrative (SFS)		
		Agent de gestion administrative (Prévention)		
		Agent de gestion administrative (BDV)		
		Agent de gestion administrative (GTL)		
		Agent de gestion administrative chargé de l'accueil		
		Agent de gestion des EPI		
		Agent de gestion de l'habillement		
		Agent de gestion administrative (GGR)		
		Chargé de maintenance du patrimoine bati		
	Groupe 3	Agent de gestion logistique (SFS)	490 €	0 €
		Agent de gestion du magasin		
		Agent de gestion logistique		
		Factotum/logisticien		
		Agent d'entretien		

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°9
CONVENTION DE PARTENARTIAT EN INTERVENTION ET DE FORMATION ENTRE PRIMAGAZ ET LE SDIS 61

CONVENTION DE PARTENARTIAT EN INTERVENTION ET DE FORMATION ENTRE PRIMAGAZ ET LE SDIS 61

Dans le cadre de la déclination départementale de la convention nationale signée entre le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et GrDF, le SDIS de l'Orne souhaite signer un partenariat avec la société PRIMAGAZ.

L'objet de cette convention, soumise à la validation du Conseil d'Administration, est d'assurer une meilleure préparation de tous les acteurs impliqués dans la sécurité de la distribution du gaz et d'en renforcer leur préparation et leur coordination dans l'éventualité d'un incident ou accident important ou grave lié aux activités de distribution du gaz.

Elle décline les obligations en matière de sécurité d'intervention de chacune des parties, les modalités techniques d'alerte et d'intervention ainsi que les modalités de formation et l'échange des données techniques et géographiques utiles à l'appréhension et la maitrise d'un éventuel sinistre.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ladite convention jointe en annexe.	**DECISION**

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

EXTRAIT

du registre des délibérations

du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

MEMBRES PRÉSENTS,

sous la présidence de M. Christophe de BALORRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. Sébastien JALLET – Préfet de l'Orne

Secrétaire de séance : M. Pierre CHATELLIER

Mme Anick BRUNEAU - Mme Sophie DOUVRY - M. Jean GRIMBERT - M. Laurent LEVEILLE - M. Laurent MARTING – Mme Catherine MEUNIER - M. Joaquim PUEYO - Mme Sylvie SERAIS - Mme Virginie VALTIER

Colonelle hc LAMAIRE, Directrice départementale

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur départemental adjoint

M. Marc Le MOIGNE, Payeur départemental

Docteur Philippe COUTON, Médecin-chef par intérim

Lieutenante Françoise GROUTEL, Présidente de l'UDSP

Capitaine Laëtitia TRASSARD, Référente mixité et lutte contre les discriminations

Capitaine Sébastien JEAN-DIT-PANEL, Référent sureté et sécurité

Capitaine Laurent DELION - Capitaine Laurent DEWAS

MEMBRES EXCUSÉS :

M. Jean-Vincent du LAC - Mme Agnès LAIGRE - M. Jean Claude LENOIR - M. Gérard LURÇON - Mme Béatrice METAYER - M. Jean SELLIER

Sergent-chef Bertrand BOURLIER - Lieutenant Franck FOLLIOT - Lieutenant Sébastien KIRIMAT - M. Guillaume MAUGER

PROCÈS-VERBAL N°10
CONVENTION DÉPARTEMENTALE TRIPARTITE SAMU/ATSU/SDIS CONCERNANT LA RÉPONSE AUX SOLLICITATIONS DU SAMU EN MATIÈRE DE TRANSPORTS SANITAIRES URGENTS

CONVENTION DÉPARTEMENTALE TRIPARTITE SAMU/ATSU/SDIS CONCERNANT LA RÉPONSE AUX SOLLICITATIONS DU SAMU EN MATIÈRE DE TRANSPORTS SANITAIRES URGENTS

La parution de plusieurs instructions interministérielles relatives à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde, demandent de mettre en place une convention tripartite SAMU/ATSU/SDIS.

L'objectif de cette convention soumise à la validation du Conseil d'Administration, est d'établir les modalités de coopération entre le service d'aide médicale urgente (SAMU), les entreprises de transports sanitaires représentées par l'association des transports sanitaires d'urgence (ATSU) et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour optimiser la réponse aux demandes du SAMU dans le cadre des transports sanitaires urgents.

Cette convention entre dans le cadre de l'application du SDACR et répond à l'objectif de maitriser l'activité opérationnelle en recentrant celle-ci sur l'urgence.

Elle complète également la convention bipartite SAMU/SDIS portant sur le rôle du SAMU, du SDIS et des centres hospitaliers sièges d'un SMUR dans l'organisation du secours à la personne et de l'aide médicale urgente signée le 29 décembre 2010, ainsi que la convention relative aux modalités de versement de l'indemnité de substitution.

La convention proposée détaille l'articulation opérationnelle entre les 3 entités et prévoit le partage, chaque mois, d'indicateurs de suivi d'activité qui seront également présentés lors du bilan semestriel du sous-comité des transports sanitaires de l'Orne.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ladite convention jointe en annexe.	**DECISION**

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
18 JUIL. 2024

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
le 1er Vice-Président,

Laurent MARTING

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne
12, Rue Philippe Lebon – 61000 ALENCON
02.33.81.35.00
Directeur de la publication :
Christophe de BALORRE, Président
Rédacteur en chef :
Colonelle hc Anne LAMAIRE, DDSIS
Mme Virginie GUYON-DANIEL, assistante de direction
Dépôt légal : 30/09/2024
Tirage à .. exemplaires
Publication gratuite